Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 Sfar 1447
1 Août 2025

N° 112

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3990**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3991**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3996**
Homologation de résolutions **3997**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3997**
Avis aux créanciers..... **4000**
Convocations
Sociétés anonymes **4004**
Sociétés à responsabilité limitée **4006**
Sociétés communautaires..... **4006**
Autres sociétés **4006**
Divers
Avis au public..... **4007**
Actes Administratifs
Avis au public **4009**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Union Capital **4016**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

Société d'Abattage et de Conditionnement du Nord Tunisie

«SACNO TUNISIA», SA

Identifiant unique : 0986304S

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 24 700 000,000 dinars

Siège social : Z.I Mghira- lot 110-2082 Fouchana.

Objet social : Abattage des volailles.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Une copie originale du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9/5/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 4/6/2025 sous le n°25501969, quittance n°M005058, il a été déposé au Registre National des Entreprises, le 11/7/2025 sous le n°AC02842025.

Le montant de l'augmentation de capital : Trente-huit millions de dinars (38 000 000,000 TND) par voie de compensation de comptes courants associés.

Actions à émettre : 3 800 000 actions émises à la valeur de 10,000 dinars l'action.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

2025X01016SANB2

Réalisation d'une augmentation du capital

LA BAGUETTE

Société anonyme

Au capital de 7.706.000 Dinars

IU RNE : 0510720Q

Siège social : 5 Rue de l'Usine La Charguia II Ariana

En vertu du Procès-verbal de l'AGE du 26 Mai 2025 enregistré à la recette des finances La Charguia Tunis le 23 Juin 2025 sous le n°25707255 Quittance n°M081689, il appert que le capital social a été augmenté d'un montant de six millions neuf cent trente cinq mille quatre cents (6.935.400 TND) Dinars en numéraire par incorporation de la prime d'émission et du résultat reporté pour être porté ainsi de sept cent soixante dix mille six cents (770.600,000) dinars à sept millions sept cent six mille (7.706.000,000) dinars.

Par conséquent l'article 6 des statuts sociaux a été modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de sept millions sept cent six mille (7.706.000) dinars divisés en soixante dix sept mille soixante (77.060) actions de cent (100) dinars chacune, souscrites et libérées intégralement en numéraire».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 3/7/2025 sous le n°202550766 et dont publication faite au B.O.R.N.E n°138 paru le 15/7/2025.

2025402699SANB2

Liquidation et avis aux créanciers

SOCIETE AIR PRESTIGE

S.A au capital de 250.000 dinars

25 avenue Jean Jaurès - Tunis

MF : 765681 N/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Mai 2025 enregistré à Tunis recette rue Ghandi le 12 Juin 2025 et dont 1 exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises - Tunis le 18 juin 2025 sous le n°202546212 et publié au bulletin officiel du registre national des entreprises numéro 137 le 14 juillet 2025. Il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la nomination de Mr Faouzi Dagdoug en tant que liquidateur.

De ce qui précède tout les potentiels créanciers sont avisés à donner leurs justificatifs à Mr Faouzi Dagdoug dans un délai de 30 jours à compter de la parution de cet avis au JORT et ce au siège social de la société ou à l'adresse suivante : 8 Rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis.

2025402701SANB2

Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : 230, avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 0033519H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 18 Juillet 2025, sous le n°25802528, quittance n°M059508, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 28 Juillet 2025, sous le n°2025154508 il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402703SANB2

Notice d'augmentation de capital d'une société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

ROSE DE SABLE

Société anonyme

Au capital social de 5.050.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Nefta, Route de Hazoua, Nefta 2240

Identifiant Unique : 0990119Y

1. Dénomination : ROSE DE SABLE S.A

2. Forme : Société Anonyme

3. Capital social actuel : 5.050.000 Dinars entièrement libéré divisé en 39.000 actions d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune et de 11.500 certificats d'Investissement d'une valeur nominale de 100 Dinars chacun.

4. Siège social : Zone Industrielle de Nefta, Route de Hazoua, Nefta 2240, Tunisie.

5. Objet social : Conditionnement de dattes pour l'exportation.

6. Durée : 99 ans

7. Dépôt préalable : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date 21 juillet 2025 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba, Nefta, le 28 juillet 2025 sous le n° d'enregistrement 25500807 quittance n°M017290, ayant décidé l'augmentation de capital, a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tozeur, en date du 29 juillet 2025, sous le n° AC 19952025.

8. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant de l'augmentation est de 3.304.500 Dinars divisé en 33.045 actions de nominal de 100 Dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription par les deux fonds communs de placement à risque: FCPR Zitouna Moucharaka III et FCPR Zitouna Moucharaka IV. L'assemblée générale extraordinaire susvisée ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de l'augmentation aux deux FCPR susvisés conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales.

9. Prime d'émission : Cette augmentation de capital sera majorée d'une prime d'émission d'un montant de 4.295.850 Dinars soit d'une prime d'émission unitaire par action d'un montant de 130 Dinars

10. Valeur nominale et d'émission des actions : 100 Dinars chacune.

11. Apports en nature : Aucun

12. Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Certains actionnaires disposent de certificats de droit de vote.

13. Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il détient peut assister aux assemblées générales. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Certains actionnaires disposent en plus, de certificats de droit de vote.

14. Répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affectation des sommes dont elle a la disposition en réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés et en réserves statutaires. Le reliquat est distribué sous forme de dividendes.

15. Répartition du boni de liquidation : Après règlement du passif et des charges, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet du capital. Le surplus est réparti entre les actionnaires et les porteurs de certificats d'investissement.

16. Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte indisponible ouvert sur les livres de la Banque ZITOUNA, dont le siège social est sis au 2, Boulevard Qualité de Vie, Le Kram, 2015 Tunis, au nom de la société Rose de Sable sous le numéro 25 014 000 0001469793 05.

17. Le délai ouvert pour les souscriptions est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Pour Le Conseil d'Administration

Le Président : Ala ELAIFA Nationalité tunisienne

Adresse : Zone Industrielle de Nefta, Route de Hazoua, Nefta 2240, Tunisie.

2025402710SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société

SOCIETE COMPUTER HOUSE

SARL au capital de 316 000 Dinars

Rue Ahmed Bayrem Cité Jardin Moulinville 3002 Sfax

Identifiant Unique : 0045175S

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 1er Juillet 2025, enregistré à la recette des actes de Sociétés de Sfax le 7 Juillet 2025 sous le n°25503938, Quittance n°M004237, les associés ont décidé la dissolution de la société «COMPUTER HOUSE» et la désignation de Monsieur Tijani Chaabane en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 17 Juillet 2025 sous le n°2025150167.

Le siège du liquidateur est désigné à la Route Soukra km 1 - Sfax - 3003.

Tél : (74) 24 80 99 - (74) 24 80 83

2025X01006SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Il appert du contrat de donation enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet - Gabès le 21/9/2022 sous le numéro M/057125 et établi par le notaire public Mme Iman Lahrach (identification fiscale 1433244H), que les héritiers de Abdelmajid ben Sassi ben Yahya et qui sont : Siham ben Yahya résidante dans le quartier Al-Jawhara, Gabès, Sonia ben Yahya résidante au 77 rue Omar Al-Khattab Zrig Gabès, et Monia ben Yahya résidante au 141 quartier Ibn Khaldoun Mtoroch ont donné à leur mère Souad Bent Mohamed Ben Taher Kraiem, née le 5 février 1953 à Nahal-Gabès demeurant à la rue Ali Zawawi Gabès l'ensemble du fonds de commerce constitué de la fabrication, l'installation, la réparation et la vente d'équipements de réfrigération et de climatisation qui est exploité dans le magasin situé rue Hedi Chaker 6000

Gabès à titre de donation pleine, absolue définitive et irrévocable sans aucune condition de nullité. Cette annonce a été publiée dans le journal Al- chourouk le 5 août 2025.

2025R02223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tataouine le 11/7/2025 enregistré sous n°25203285, reçu n°M060703, Mr Mohamed ben Messaoud Houidi CIN n°13449910 a vendu à Mrs Abderazzak Ben Mokhtar Nenni CIN n°06546010, et Mr Slaheddine ben Mohamed Boudalaa CIN n°06573171, et Mr Taha Ben Omar Deb le total du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux destiné comme «Deux magasins vendant divers articles sanitaires et céramiques» sis à la rue Abbes Tataouine.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 18/7/2025 au journal le Quotidien.

2025R02226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Gabès le 8/5/2025 quittance n°035084M, Société M.R Chapati SARL a vendu à Mr Mohamed El Hedi Ben Lotfi Kraiem la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de la République Ain Salem Gabès, et toute opposition doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds précité dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La vente est publiée dans les journaux "Echourouk" et "le Quotidien" le 17/5/2025.

2025R02227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En renonce de l'acte sous seing privé signé en date du 14/7/2025 enregistré à la recette des finances de Bni Hassen le 22/07/2025 n°M009634 quittance n°2500653 M Hasna Mlouka et Nawresse et Nourhen et Nesrine ben Fradj renonce tout leur intérêts communs du fonds de commerce de boulangerie avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue de Rebiai 5014 bni Hassen Monastir publié au journal Echourouk le 25/7/2025 et toute opposition doit être faite dans le local de fonds de commerce à son adresse avenue Rebai Bni Hassen Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sayada - Monastir le 29/12/2022 sous le n°22200996, quittance n°M036752, Madame Rachida Jelassi a cédé à la société Lady Zahra Space la totalité du fonds de commerce vente de produits ménagers et électroménagers qu'elle exploitait dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba, Bouhjar - Monastir, et ce, au prix de dix mille dinars (10.000,000 TND).

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être adressées à Monsieur Abderraouf Loued, gérant de la société Lady Zahra Space, au lieu d'exploitation du fonds cédé, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 23-7-2025.

2025S00976FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente de fonds de commerce signé le 14/7/2025 enregistré à la recette des finances de ksar Hellal le 16/7/2025 sous quittance n°M052650, enregistrement n°25201554, Société Sani Ceram ; RNE n°1293970 C, matricule fiscal n°1293970 CAM 000, et demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba -Immeuble EL Hamd - Route de Sousse - Ksar Hellal, a cédé à la Sté Ceramique Sakly ; RNE n°0996746 X, matricule fiscal n°0996746 XAM 000, en qualité d'acheteur demeurant à l'Avenue Hannabal - Khniss 5011, la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels exploité comme point de vente nommé Sani Ceram sise à Habib Bourguiba -Immeuble El Hamd - Route de Sousse -Ksar Hellal.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de l'acheteur dans son local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au jort.

Cette publication a été publiée dans le journal Al Chourouk du 23/7/2025.

2025S00982FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Ksar Helai le 10/7/2025 quittance n°M050879 enregistrement n°25201509, le fonds de commerce qui a pour objet Fast Food, exploité au local sis à la rue Habib Thameur Ksar Helal Monastir, ayant l'identifiant unique n°0645777D a été vendu par Ramzi Lahdhiri, C.I.N 06766924 à Fathi Meksi, C.I.N 06871676, d'un prix de quatre mille dinars (4.000d000).

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local sis à la rue Habib Thameur Ksar Helal Monastir.

Un extrait du contrat sus indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du samedi 19 juillet 2025.

2025S00983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 18/7/2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine - Ben Arous le 24/07/2025, quittance n°M067305, enregistrement n°25205378, STE EKOLED 26 (MF : 1697672N) a vendu à STE WELUXIA (MF : 1921568V), la totalité du fonds de commerce situé au n°21, rue Al-Farabi, Saint-Gobain, Mégrine - Ben

Arous, consistant en un magasin destiné au commerce de gros de matériel électrique, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, à savoir : la clientèle, la réputation commerciale, le nom commercial "LUMIERE 26", le droit au bail relatif au local où est exploité le fonds de commerce, tous les droits liés au local, ainsi que les équipements et marchandises s'y trouvant. Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'acquéreur, au n°21, rue Al-Farabi, Saint-Gobain, Mégrine Ben Arous, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, faute de quoi le droit d'opposition sera perdu. Cette annonce a été publiée dans le deux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/7/2025.

2025S00984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat rédigé par Maître Ghazi Ben Othmen Avocat à Sousse en date du 3 mars 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 24 juillet 2025 sous le n°25204301 quittance n°M86699, Mr Mohsen Fradi vend et cède tout le fonds de commerce qui correspond à un restaurant sis au 1er étage de l'immeuble Ben Hassine sise à la Rue Farhat Hached Hammam Sousse à la société SETIFIS PARK au MF 1922711 M.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sis à immeuble ben Hassine rue Farhat Hached Hammam Sousse et c'est dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de la publication au JORT. Cette publication est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 30/7/2025.

2025S00991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 21/6/2025 enregistré à la recette des finances Sousse V le 15/7/2025 enregistrement n°25203375 quittance n°M046834; Mr Walid Ben Bouraoui Gaaya titulaire de la CIN : 09257935 délivrée le 01/10/2020 vend à la société Jack William titulaire de l'identifiant unique n° : 1892033C représentée par son gérant Mr Tarek Hassen titulaire de la CIN : 06943785 délivrée le 20/4/2013 tout le fonds de commerce exploité à la vente des produits de parfumeries et d'esthétique situé à la Rue Ennakhil Khezema Est Sousse 4051.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 2/8/2025.

2025S00992FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Anis Koubaa, avocat à Sfax, en date du 22 juillet 2024 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 07/01/2025 quittance n°M001847, Mr Sami Ben Rchid ZOUCH, titulaire de la CIN n°05372066 en date du 14/6/2014 domiciliée au 23 Rue Monji Slim Chihia Sfax, vend à Abdassalam Kasdallah, titulaire de la CIN n°05370158 en date du 21/4/2004, domiciliée à la Route El Ain Km 12 Sfax ainsi qu'à Oumaima Maaloul, titulaire de la CIN n° 08819863 en date du 4/6/2005 domiciliée à la Route de Gabès Km 8 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Kaied Mhammed Km 3 Sfax, destiné à l'activité de café et restaurant sous le nom de «LA VILLA» et enregistré au RNE sous le n°1000634N.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du maître Mohamed Anis Koubaa, avocat sis à l'avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 - domicile élu - et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal "Essabeh" paru le 31/01/2025.

2025X01007FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Djebeniana Sfax le 8/5/2006 n° d'enregistrement 25201282, Monsieur Lassad Ghali a vendu à Madame Nejia Neji le fonds de commerce exploité dans le local sis à la route Mahdia km 25 Dhraa Beni Zied Ktetna Amra Sfax avec tous les éléments corporels et incorporels sauf le nom commercial.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur dans l'adresse Ghieb Hencha Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Essabah le 23 juillet 2025.

2025X01017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 23/7/2025, Q n°51258 n° d'enregistrement 25203154 Mrs Wajih et Yosri Larbi (CIN Yosri n°09184292 et Wajih : 14325346) ont vendu et cédé à Mr Abdallah Ayadi (CIN n°13265267 la totalité du fonds de commerce ne pas enregistré au Registre National des Entreprises exploité au local au 42 rue de Palestine Tunis, les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Samia Ben Hamouda, Le passage du Lac hotgaz, prolongement de l'avenue Lac Victoria Lac 1 Tunis 1053 dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 25/7/2025.

2025402655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat, enregistré à la recette des finances à El Mourouj le 21/7/2025 sous le n°25203502, M. Mohamed Hédi Ferchichi CIN 04491730, a vendu à son fils M.Mehdi Ferchichi CIN 07218887, le fonds de commerce constituant un Salon de Thé, exploité au local sis résidence Taouhida n°4 et 5 rez-de-chaussée Mourouj 5, prix 10.000,000 dinars. Les oppositions seront présentées dans le délai de vingt jours de la date de la publication de la présente annonce, au local de l'acheteur Ksibi Morneg, ou un original du contrat de vente a été déposé.

La présente annonce a été publiée au journal Chourouk du 25/7/2025.

2025402666FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thamer en date du 12/6/2025 sous le n°25201650 quittance n°M033222; monsieur Faycel Dawes a vendu à monsieur Hafedh Nouri la totalité du fonds de commerce sis au 3 rue de Tripolie Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur domicilié au 3 rue de Tripolie Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien en date du 24 juillet 2025.

2025402667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14 juillet 2025, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 16/7/2025 sous le n°25202186, quittance n°M048748, la société INTERNATIONAL DE COMMERCE "INCO", demeurant à l'Immeuble HBG, 4ème étage, Rue ILe de FaiLaka, Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n° 0544269B a vendu à la société CRK STORES, demeurant au Centre Tunis de Commerce, Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1311717V, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial "BTR27" du centre commercial «AZUR CITY», sis au bord de l'autoroute A1, et de Oued Meliane, Boumhel, Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Sonia Khelifi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°07408612 délivrée le 02 février 2016 et élisant domicile dans le Local commercial «BTR22/23» du centre commercial "AZUR CITY" sis au bord de l'autoroute A 1 et de Oued Meliane, Boumhel, Ben Arous et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025402682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 17/7/2025 à Mateur enregistré à la même ville et à la même date sous le n°25201875 reçu n°M053096, Mme Mzoughi Hayet a vendu au profit de Mr Ouni Mohamed la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Habib Bourguiba 58 Mateur dont l'activité est vente produits divers pour un prix total de 20.000 dinars et l'opposition soit à l'adresse de l'acheteur sis à l'Avenue Habib Bourguiba 5 Mateur dans le délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2025402689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente légalisé à la municipalité de Makthar en date du 01/7/2025 enregistré à la recette des finances de Makthar en date du 8/7/2025 sous le n°25201100 quittance n°M018498 Mr Fathi Ben Elarbi Ben Smida Elayari CIN n°04376519 a vendu à Mr Mohamed Ben Ammar Ben Salem Mansour Kraich CIN n°04492813 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente produits alimentaires sis à cité Monji Slim 2 Makthar Siliana. Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur sis à cité Monji Slim 2 Makhtar Siliana pendant 20 jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 26/7/2025.

2025402692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Sejoumi sous le n°25202938 daté le 28/7/2025, les héritiers du défunt El Aid Akka, Latifa et ses Enfants Mineurs Abed Malek Amir et Adib et ses Enfants Majeurs Dhaker et Mohamed ont cédé à Seifallah Benharrath la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Hessine Day n°48 (4267) route Kef km 5.5. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Ines Maaroufi demeurant à Résidence Mnubi ben Hessine Naser2, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En outre l'acquéreur a publié la vente dans un quotidien le 28/7/2025.

2025402698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce signé en date du 18/7/2025 et enregistré auprès de la recette des finances d'El Manar 2 le 24/7/2025 sous le numéro 25202539 et le reçu n°M068234, Madame Lamia Cherif, titulaire de la carte d'identité nationale n°03365763, a vendu à Monsieur Mohamed Mehdi Mzoughi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08737873, le fonds de commerce exploité dans le local situé à Hay El Intilaka, Route de Bizerte km 4,5, destiné à la vente et fabrication de confiseries et pâtisseries, identifié sous le numéro fiscal unique 0497375L.

Les oppositions peuvent être adressées à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 29/7/2025.

2025402702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte notarié, enregistré au Registre des Finances de La Marsa sous le numéro 25204797 en date du 17/7/2025, M. Fathi Al-Maaroufi, titulaire de CIN n°00378462, a vendu à M. Al-Moez Ben Salem, titulaire de CIN n°04768027, l'intégralité du fonds de commerce sis au 20, rue Mohamed Ali El Marsa, Tunis, destiné à tous types de commerce.

Les parties intéressées peuvent s'opposer à cette vente auprès de Maître Mohamed Ayman Al-Riyahi, avocat dont son bureau sis au 14, rue Imam Abu Hanifa El Marsa, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette vente a été publiée dans le journal Achourouk le vendredi 25 juillet 2025.

2025402709FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de H. Lif 1er le 28/7/2025 sous le n° 25201715, reçu n°M047552, Mr Wasef Benzid El Karoui a cédé à Mr. Moez Taleb la totalité du fonds de commerce y compris les éléments corporels et incorporels, qui est exploité dans le local situé au n°210, Avenue de la République, H.Lif, Ben Arous et destiné à l'exercice de toute activité commerciale, y compris l'activité de la boulangerie. Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne, et ce, entre les mains de Moez Taleb dans le local de la boulangerie.

Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 30/7/2025.

2025402712FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par un acte de renonciation en date du 23 juillet 2025 sous signature égalisé en 23 et 24 juillet 2025 enregistré à la recette des finances, Kasserine, le 24/7/2025, quittance n°MO68482 enregistrement n° 25705703, publiée au journal Echourouk du 31 août 2025 monsieur Imed Belguesmi et Faten Belguesmi, Ibrahim Belguesmi, Nada Belguesmi, Abd Sattar Belguesmi, Walid Belguesmi, domiciliés à Kasserine, renoncent à leurs droits sur le fonds de commerce exploité boulangerie sous la carte professionnelle n°H00143 en date du 13/10/2022 et MF 0629251 H sise à la rue 18 janvier Kasserine à Salwa bent Mohamed ben Brahim Mejri, sa carte d'identité n°02636133, son adresse à Kasserine

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la date de la publication du présent avis au JORT au Bénéficiaire de renonciation Salwa Mejri à l'adresse du local commercial sis à la rue 18 janvier Kasserine.

2025402713FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location d'actifs commerciaux

En vertu d'un contrat de location d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa le 15/7/2025 et enregistré au Registre Financier de Gafsa sous le numéro de récépissé M041390 et le numéro 25306218 en date du 16/07/2025 Autorisé par : M. Maher bin Mukhtar bin Mustafa Al-Ajri, propriétaire de PT et numéro 06211725, à la dame : Amina bint Muhammad bin Daou bin Saleh, propriétaire de PT et numéro 06222686, toute l'origine commerciale représentée dans le commerce des produits alimentaires en détail dans les magasins spécialisés et exploitée dans le magasin situé sur l'avenue Mohammed V, Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 18/7/2025, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R02225FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 7/7/2025, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 14/7/2025 sous n°25304315 Quittance n°M052012. Mr Abdelmajid Kraiem, titulaire de la CIN n°03924128 pour le compte de Mme Ltifa Kraiem, titulaire de la CIN n°03977224 selon procuration en date du 3/9/2019 a loué à Mr Alaa Ben Hédi Ben Ali Mtaouaa titulaire de la CIN n° 011809823, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné café dénommé «Café Kraiem» sis à la Route de Tunis - Ezzahra - Mahdia, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 5 ans du 12/7/2025 au 11/7/2030. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 2/8/2025.

2025S00990FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de location d'un fonds de commerce gérance libre qui a été conclu le 17/7/2025 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 21/7/2025 sous numéro d'enregistrement n° 25304226, la société «R2P coffee shop» a loué à monsieur Ahmed ben Mohamed tout le fonds de commerce «une cafeteria» situé à la route de la plage résidence ALMAJOURI n°55 Hammam Sousse pour une durée d'une année renouvelable à partir du 18/07/2025, une annonce dans le journal Achourouk publié le 30/7/2025.

2025S00994FCCC3

Gérance Libre

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Avenue de la gare reçu daté du 6/5/2025 n°M033160 enregistrement n°25302395, Société Al-Abrar a loué à Monsieur Fahmi Ben Chaabene Mantouch, la totalité du fonds de commerce, y compris tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local commercial situé au n°54 Rue de Turquie Moncef Bey Tunis, pour une durée d'une année renouvelable à partir du 01/4/2025.

2025402678FCCC3

Gérance Libre

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Avenue de la gare reçu daté du 6/5/2025 n°M033155 enregistrement n°25302394, Société Al-Abrar a loué à Monsieur Nejib Ben Nasr Refaii, de la totalité du fonds de commerce, y compris tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local commercial situé au n°30 rue Abderrazak Chraybi Moncef Bey Tunis pour une période d'une année renouvelable à partir du 01/4/2025.

2025402679FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Avenue de la

Gare daté du 6/5/2025 reçu n°M033146 enregistrement n°25302393, Société Al-Abrar et Monsieur Ridha Ben Hssan Arbi ont mis fin à la gérance libre, de la totalité du fonds de commerce, y compris tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafétéria dans le local commercial situé au n° 30 rue Abderrazak Chraybi Moncef Bey Tunis.

2025402680FCCC3

Location

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Avenue de la gare daté du 6/5/2025 reçu n°M033143 enregistrement n°25302392, Société Al-Abrar et Monsieur Nejib Ben Nasr Refaii ont mis fin à la gérance libre, de la totalité du fonds de commerce, y compris tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local commercial situé au n°54 Moncef Bey Tunis.

2025402681FCCC3

Location d'un fonds de commerce par gérance libre

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche en date du 29/4/2025 sous le n°25301662 quittance n°M03582 Mme Zeineb Asma Ghariani a donné en location gérance libre à la société Grand Pressing du Belvédère SARL en cours de constitution un fonds de commerce sis à 106 Avenue de la Liberté 1002 Tunis et exploitée comme location de fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et d'une superficie de 42 m carrés enregistrée au Registre National des Entreprises sous le N°0083673V pour une durée d'une année commençant le 01/01/2025 et finissant le 31/12/2025.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 27/7/2025.

2025402687FCCC3

Location d'un local commercial

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Habib Mokrani, avocat, signé par les deux parties et légalisé auprès de la municipalité de Bizerte, enregistré à la Recette des Finances de Bizerte en date du 17/6/2025 sous le numéro 25304302 et le reçu n°M055426, Mesdames Faten et Naïma, filles de Fawz Edine Essfaxi, annoncent la location de l'intégralité du local commercial situé au n°157, Place du 13 Janvier Bizerte, exploité en tant que restaurant de restauration rapide, au profit de M. Adel Ben El-Ahoul, moyennant un loyer mensuel de mille sept cents (1 700) dinars, et ce pour une durée de cinq (5) ans, allant du 01/5/2025 au 30/4/2030.

Le local susmentionné a été désigné comme domicile élu pour la réception d'éventuelles oppositions, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 27/5/2025.

2025402690FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de contrat de location et d'un acte complémentaire y afférent, établis et signés par les deux parties, légalisés auprès de la municipalité de Boumhel - Tunisie en date du 5/7/2025, et enregistrés auprès de la recette des finances du Lac Tunis en date du 24/7/2025 sous le numéro 25306464 et le reçu n°M083477.

La société PROSYS, identifiée par le matricule fiscal unique 1432892G, représentée légalement par Madame Monia Ben Salah Ben El Abidi, annonce la location de la totalité du fonds de commerce de ladite société, situé au 22, Rue Green Land, Berges du Lac 2 Tunis, exploité en tant que jardin d'enfants, à Madame Arwa Boussaïdi du 01/10/2024 au 01/10/2027.

Le local susmentionné a été désigné comme domicile élu pour la réception d'éventuelles oppositions dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025402700FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

- Au terme d'un procès-verbal constitutif en date du 10/6/2025 enregistré à la recette des finances de Majel Bel Abbes sous n° de Quittance 009806M.

- Date de PV : 10/06/2025.

- Dénomination : Groupement de Développement Bou kaff 2.

- Siège social : bou kaff- Imadet Majel Bel Abbes sud - Délégation Majel Bel Abbes - Gouvernorat de Kasserine.

- Lieu d'intervention : Développement Agricole et exploitation du réseau d'eau d'irrigation.

- Président : Omar ben Rabah Garaoui.

- Trésorier : Ahmed ben Mohamed Echafii Garraoui.

2025S00980APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Graa Bennour

Siège social : Graa Bennour Sidi Bouzid Est

Objet : Conservation valorisation et maintenance des sources naturelles.

Comité :

- Président : Imed Ben Mohamed Sghair Bouazizi

- Trésorier : Ibrahim ben Mohamed Bouazizi

Reçu du dépôt N°00004 du 01/7/2025.

2025X01010APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Le nom : Groupement de Développement Agricole Garrat Enaam Feriana

Siège : Garaat Enaam Feriana

Sujet : Développement agricole zone d'intervention / Jamaa Sifiya.

Commission :

- Président : Amer Harchi

- Trésorier : Mohamed Harchi

- Dépôt N°26/7/2021.

2025X01011APSF1

Constitution du syndic de la Résidence

Le Patio La Marsa Cité Ennasim

En vertu du procès-verbal de la réunion des copropriétaires de la résidence Le Patio La Marsa tenue le 9 Mai 2025, enregistré à la recette des Finances sous le n°25703242 Quittance n°70774 en date du 18 Mai 2025 et de l'accord de la Municipalité de la Marsa. La composition du bureau du syndic est la suivante :

- Mr. Mohamed Ali Ben Zina : Président

- Mr. Lamine Riahi : Trésorier

- Mme Sonia Ben Mahmoud : Membre.

2025402665APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC COMPLEXE AL HAKIM

Route X2 Cité El Khadra Tunis

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2025, enregistré à la Recette des finances sous le n°25706854, dont un exemplaire a été déposé le 25 juin 2025 au registre national des entreprises sous le dossier 202548429.

A décidé ce qui suit :

La nomination de Madame Yosra Ben Ahmad, titulaire de la CIN n°08893412, délivrée le 16 Avril 2019 syndic professionnel sous identifiant 1845315W entant que présidente de ce syndic.

2025402696APSF2

Syndic des propriétaires de la résidence «SEIF»

Suivant P.V de l'AGO en date du 27/10/2024, les copropriétaires de la résidence «SEIF» située à Ain Zaghouan Nord - Tunis enregistré à la Recette des finances La Goulette le 16/5/2025 sous le n° 25704245, quittance n°61768 il a été décidé :

- Approbation du rapport financier et moral du mois août 2020 au mois d'octobre 2024

- Quitus du bureau syndical démissionné

- Election du nouveau conseil syndical :

M. Iskandar Abdel Dayem : Président

M. Mounir Ben Youssef : Trésorier

M. Lamine Tlatli : Membre.

2025402697APSF2

Syndic des copropriétaires de la Résidence Narjess

Rue Médinet El Khazraj - Ennasr II

En vertu du PV de l'Assemblée générale du Syndic des copropriétaires de la Résidence Narjess tenue le 22 juin 2024, enregistré le 20 janvier 2025 à la Recette des finances El Menzah 6, sous le numéro 25700528, il a été décidé :

- L'adoption du rapport financier arrêté au 31/12/2023

- L'approbation du budget pour l'année 2024

- Le quitus au bureau sortant et la désignation d'un nouveau bureau du Syndic comme suit :

Président : Hatem Bacha

Trésorier : Faouzi Ayache

Secrétaire Général : Khaled Sellami.

2025402715APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 27-8-2025 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hedi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M/000.

Contre :

1- Société INTER MEDIA (Créancier Principal) SARL, Référence Unique 0885381 demeurant à l'Avenue Combattant Suprême Monastir.

2- Walid ben Ahmed Bchir (Hypothécaire Réél), demeurant à R 4 n° 83 Monastir

Immeuble mis en adjudication :

Tous le bien immobilier nommé «Al Anwar», objet du titre foncier n°18999 Monastir, composé de deux parcelles : La parcelle n°42, qui est un terrain agricole blanc rectangulaire d'une superficie de 3029 mètres carrés, bordé au sud par la parcelle n°43, et à l'est par la parcelle n°41, par un couloir agricole et à l'ouest par Wadi Al Maleh. La parcelle n°77 représente un terrain agricole contenant des arbres forestiers couvrant une superficie de 1024 mètres carrés, bordé au sud par la parcelle n°78, le creux de la parcelle n°74, et la parcelle n°75 à l'est par un couloir agricole, à l'ouest par Wadi El Maleh, et la parcelle n°135, sis à Manzel El Nour, délégation de Bembla, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 17.778.600 DT après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixée à 2760.771 DT, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025S00985VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuite : Les héritiers de feu Aljilani ben Khalifa ben Fraj Nafzaoui qui sont : les héritiers de son épouse Houda bent Saleh Hussein, ses enfants de lui, et ses héritiers sont sa fille Nasria, son fils Adel, sa fille Rim et les héritiers de son fils Mohamed Saleh ben haj Ahmed et son fils Walid ben Mohamed ben Aljilani Nafzaoui, les héritiers de son fils Khalifa ben Eljilani ben Fraj Nafzaoui, qui sont son épouse Aicha bent Bannour Bouajila et ses fils Basma, Nadia, Marwa et Najeh et son fils Abd Rezzak et sa fille Monjia et son fils Hamadi et son fils Abdelfattah et son fils Fraj, sa fille Sihem, son fils Moufid ben Eljilani ben fraj Nafzaoui. 2/ Rebh ben Ibrahim Ben Salem Almabrouk tous résident à Awled Salah Ksour Essef gouvernorat de Mahdia.

Partie saisie : Héritiers Sallami ben Mohamed Mabrouk : ses enfants : Radhia ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Habiba ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Nasria ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Fathia ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Hedi ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibrahim Mabrouk, Habib ben Salem et Sallami ben Mohamed ben Ibralim Mabrouk tous résidents à Awled Salah Ksour Essef gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Société d'avocats Chaaben, matricule fiscal : 1821803/E située à rue Hedi Nouira immeuble al Amal KSAR HLEL MONASTIR.

Immeuble licité : est un terrain constructible situé sur la route de Hkayma Awled Saleh dans le cadre du plan d'urbanisme d'une superficie de mille trois cent soixante mètres carrée selon le rapport de l'expert Mohamed Ali, il comprend deux entrepôts sécurisant le bâtiment, un cellier, les murs de deux entrepôts et 5 oliviers. Il est bordé au sud de l'ouest par la voix publique et les creux des héritiers Ammar ben Ali Bouaguila et à l'est Abd Sallem Nasr.

Mise à prix : trois cent quatre vingt six mille trois cent trente dinars (386.330.000d) a été calculé comme suit : la valeur du terrain est de trois cent quarante mille dinars (340.000d). La valeur de bâtiment relativement ancien avec une bonne toiture est de trente-deux mille dinars. La valeur de l'espace recouvert de feuilles de ternit est de (5.600.000d). La valeur de l'espace clôturé qui n'est pas entièrement construit est de (28.730.000d). La valeur de magasin en état de ruine est nulle.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication sera rendue au service des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia le mercredi 27/8/2025 à 9 heures du matin.

Conditions dé visite de l'immeuble : le cahier des charges peut être consulté au service des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet d'avocat chargé de suivi et de la visite tous les jours de la semaine et pendant l'horaire administratif.

Condition d'adjudication : L'adjudication sera transmise à chaque intéressé par l'intermédiaire d'un avocat à la cour d'appel après avoir fourni la preuve d'avoir obtenu un tiers de la mise à prix. Les étrangers sont également tenus d'obtenir une licence d'état.

2025S00987VEPA1

Vente aux enchères publiques

- Le poursuivant : Société AHRAM, Immatriculée au registre sous le N°B0345952009, ayant son siège social au 10 Rue Alexandre Dumas Sfax.

- La partie saisie : Société immobilière Mahmoudia immatriculée au registre sous le N°B114572002 ayant son domicile élue au cabinet de Maître Mustapha Mohsen, Avocat à la cour d'appel, sis à Rue Henri Doman N°3 Mutuelle ville, Tunis.

- Avocat poursuivant : Maître Jedid Hechmi, Avocat à la cours de cassation, 19 Rue de Carthage, Sousse, Matricule Fiscal 340736C

- Objet de la vente et la mise à prix :

(Les deux immeubles sis à l'avenue de la République Prés de la pharmacie Zaoui, Sousse)

- Immeuble objet de titre foncier N°161882 Sousse, superficie de 52 m², local commercial, Rez-de-chaussée = 166.400.000D

- Immeuble objet de titre foncier N°161889 Sousse, superficie de 31 m², local commercial, étage Mizanine = 71.300.000D

- Date et lieu de l'adjudication : le lundi 8 Septembre 2025 à la salle d'audience de la chambre des criées au tribunal de Première instance de Sousse 1.

La visite des immeubles est possible pendant les heures de travail Administratives.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal ou contacter l'étude de l'avocat Poursuivant.

L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

2025S00993VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ STE LA JOIE D'ALUMINIUM ET DU BOIS, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1056986 P, ayant élu domicile dans le bureau de son avocat Ben Yousef Lotfi demeurant à résidence Fathae Tunis bloc E, 5ème étage Montplaisir, Tunis.

2/ Bent Ameur Kobbi Jamila, caution hypothécaire, CIN n°01102145 demeurant à la route El Ain km 4.5, Kassas Menzel Cheker, Sfax.

3/ Bent Moez Kobbi Imen, CIN n°15029574, demeurant à la route El Ain km 4.5, Kassas Menzel Cheker, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit du terrain objet du titre foncier n°117042 Sfax dénommé «Imen» de 429, situé à Kassa n°4 entre Menzel Cheker et El Ain Km 4.5 Sfax à 250 m de la route principale et dans lequel est bâti une

villa de deux étages : Rez-de-chaussée d'une superficie couvert de 154 m², son sol est en marbre, ses murs sont enduits et peints, son toit est en béton armé et enduits de plâtre d'un hauteur de 3.20 m, spacieux hall de réception avec marches en marbre qui mènent à l'étage supérieur avec une façade en cristal sur la piscine, deux portes fenêtres qui ouvrent sur la piscine, une cuisine avec parquet équipée de meubles sous meuble et suspendus et une porte fenêtre qui ouvre sur la piscine, une toilette, une petite chambre et un couloir qui mène vers un entrepôt. L'étage supérieur d'une superficie couverte de 154 m² son sol est en marbre, ses murs sont enduits et peints, son toit est en béton armé et enduits de plâtre d'une hauteur de 3 m, un 1er bloc avec une chambre à coucher, salle de bain en parquet bien équipée, un 2ème bloc avec une chambre d'une armoire murale, une toilette, un 3ème bloc avec une chambre d'une armoire murale, une toilette en parquet et ses murs en porcelaine, un 4ème bloc avec une chambre d'une armoire murale, une toilette en parquet et ses murs en porcelaine, dans le coin ouest de la propriété se trouve une sous construction de 48 m² couvert qui comprend un entrepôt avec une porte qui s'ouvre à l'Est vers le rez-de-chaussée ses murs sont enduits et peints, son toit est en béton armé d'une hauteur de 2.40m avec un coin cuisine suivi d'une toilette et deux chambres de stockage, tous les meubles de la villa sont de haute qualité. A l'est de la propriété se trouve un coin barbecue et une piscine de 29 m². L'immeuble est équipé de l'électricité, du gaz, de l'eau, de l'assainissement et du chauffage central. La propriété est bordée du Qibla par Masmoudi Mona, de l'est Masmoudi Zied, de l'ouest une impasse et Jawf une rue.

Mise à prix : Sept cent cinquante cinq mille dinars (755.000, 000 D) sans tes frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou auprès de la CNSS Sfax, le mercredi 27 août 2025 (27/8/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 au n°4 rue Ahmad Aloulou auprès de la CNSS Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X01009VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : La BH banque (anciennement Banque de l'Habitat), société anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro unique 0024588W, représentée par son Directeur Général domicilié au siège social situé au 18, Avenue Habib Bourguiba, Tunis 1080, ou à l'agence concernée à Nabeul, située à l'Avenue Habib Bourguiba à Nabeul, en sa qualité de créancière bénéficiaire d'un jugement.

Partie saisie : Radhouane Ben Sadok El Hajaiej, employé à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, domicilié à l'Avenue Habib Bourguiba, Korba.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Propriété saisie : l'intégralité de l'immeuble situé à l'Avenue Habib Bourguiba à Korba, d'une superficie de 113 m², délimité comme suit :

- Sud : propriété de Taher, Fatma, Manoubia et Asia, enfants de Mouldi El Hajaiej

- Est : voie publique

- Ouest : Taher El Hajaiej

- Nord : Route principale Habib Bourguiba

Le bien se compose d'un logement occupé par le débiteur et son épouse. Il comprend :

- Un escalier menant au premier étage, situé à l'arrière du bien.

- Une terrasse non couverte de 27 m²

- Un logement comprenant un salon, une salle de séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains et un balcon à l'arrière de 30 m²

- La surface habitable totale est de 70 m², pour une surface totale de 127 m²,

- Le bien est raccordé à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement ONAS.

- Les portes sont en bois, la cuisine et la salle de bains sont équipées, le sol est revêtu de carrelage de type "grès à la masse".

- L'état général du bâtiment est bon.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (121.447,879 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le mercredi 27 août 2025, à 9h et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025402664VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Belgacem Mejri

Avocat près la cour de cassation

17 av. de la République, Teboursouk Béja

Le poursuivant : Abdelhak Ben Mohamed El Khemiri, demeurant cité Gorjana Teboursouk gouvernorat de Béja.

Avocat poursuivant : Maître Belgacem Mejri, 17 av. de la République, Teboursouk - Béja.

La partie saisie : Adel Ben Mahmoud El Kouki, demeurant cité Ain Mrad à Teboursouk gouvernorat de Béja.

Objet de la vente : les parts indivises à savoir 10011,272 parts représentant

une superficie d'un hectare et onze centiares (01 Ha 00 Are 11 Ca) revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Erramel» constitué de la parcelle 16 délimitée au nord par la parcelle 18 faisant l'objet d'immatriculation foncière obligatoire et au sud et à l'est par la parcelle 17 faisant l'objet d'immatriculation foncière obligatoire et à l'ouest par le titre foncier 175378, sis à Imada Bir Ettouta délégation de

Teboursouk gouvernorat de Beja et qui consiste en un terrain agricole d'une superficie globale de 62928 m².

Mise à prix : Vingt quatre mille sept cent quarante trois dinars six cent soixante six millimes (24743D.666) sans compter les frais et honoraires de poursuite fixés qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le jeudi 4/9/2025 à 9h et suivant devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Béja.

Visite de l'immeuble : peut se faire tous les jours aux heures de travail.

Consultation du cahier des charges : au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

NB : Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative du gouvernorat.

2025402685VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : 1/- Karim Ben Guirat CIN n°07019445 demeurant au 15 avenue de la République Ben Arous-En sa qualité de débiteur principal hypothéquant et caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010.

2/ Ramzi Ben Guirat CIN n°07079002 demeurant au 15 avenue de la République Ben Arous. En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010 et de Karim Ben GUIRAT CIN N°07019445.

3/ Sonia Ben Guirat CIN N° 07045897 demeurant au 15 avenue de la République Ben Arous-En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N°B0248732010 et de Karim Ben Guirat CIN N°07019445

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37262 Ben Arous dénommé «Mahmoud» d'une superficie de 517 m² situé à l'Avenue de la République n°11 Ben Arous sur lequel est édifié un immeuble composé d'un RDC et 4 étages, le RDC est d'une superficie couverte de 482 m², il comprend un local commercial abritant une agence bancaire - un logement à usage d'habitation- deux appartements composés de 3 chambres salon-cuisine, S.D.B, un local commercial à usage de café dénommé «CAFE B.GUIRAT» - Le premier étage - le premier étage est d'une superficie couvert de 425 m² composé de 6 appartements 4 composés d'une chambre un salon et SDB, et 2 appartements composés chacun de 2 chambres à coucher.- le deuxième étage est d'une superficie couverte de 425 m², composé de 6 appartements 4 composés d'une chambre un salon et SDB, le troisième étage est d'une superficie couverte de 425 m², composé de 4 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon et SDB, le toit est composé de deux studios d'une superficie couverte de 93 m² chacun d'une chambre à coucher, une cuisine et une salle d'eau, le tout est équipé de toutes les commodités.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.764.840,910 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le mercredi 3 septembre 2025 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025402686VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance n°114 rendue par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 14/7/2025, Mr Zaghdoudi Rached, domicilié au centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - Tél : 52299508, a été nommé liquidateur des biens communs entre le défunt Tarek Moaafi (CIN 07383239) et sa veuve Sana Bouzidi (CIN 07383239), pour procéder à leur inventaire et préparer un projet de leur partage.

2025R02228VEPA2

Jugement de location pour 2 ans suivis de cession

De la Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» aux tiers

Le Tribunal de 1ère instance Tunis 1 a rendu le 12/6/2025 le jugement n°609/53137, invalidant le programme de sauvetage l'objet du jugement n°609 du 9/3/2012 et confirmant la cessation de paiement de la Société Hôtelière et Touristique «ELOLF» (hôtel Dar EL OLF - Yasmine Hammamet) à partir du 6/02/2018 et l'impossibilité de poursuivre son activité dans son état actuel. En décidant de le louer pour 2 ans suivi par sa cession aux tiers, à un prix de location initial annuel de 431.506,849 D et un prix de cession initial de 11.600.000,000 D, et de nommer l'expert M. Rached Zaghdoudi (Centre Chalakh, Bloc A, Etage 2, Bureau 1 - Mourouj 4 - 52 299 508) commissaire d'exécution chargé de préparer le cahier des charges et la réception des offres et les présenter au tribunal dans les délais impartis sous la supervision du juge commissaire, Mme Sanaa Rabie, en interdisant aux

dirigeants de la société et aux propriétaires de son capital de disposer des actifs de la société, de transférer ses actions ou de la grever de toute hypothèque ou obligation.

(IU 0345708V)

2025R02229VEPA2

Appel d'Offre de cession du fonds de commerce sis à place Moncef Bey Tunis

En exécution du jugement n°425 au tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le fonds de commerce exploité à place Moncef Bey Tunis au magasin n°1 rez-de-chaussée et au 1er étage propriété de la société Belhassen Chedly en faillite, conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession Belhassen Chedly» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 22/09/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2025R02230VEPA2

Appel d'Offre de cession du terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouan

En exécution du jugement n°742 au tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouan, d'une superficie de 4670 m² (dont 2926 m² en charpente), propriété de la société Ideal Moquette en faillite, conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession terrain Ideal Moquette» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 27/9/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2025R02231VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire de première instance de Nabeul sous n°8091 du 15/7/2025 nommant Mme Hamrouni Houda Liquidatrice d'héritage du défunt Ahmed Elzaoui et son époux Om El khir Tamni sous Contrôle du juge de liquidation.

2025R02237VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°689 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Noureddine Rekik déposés à la caisse des dépôts et consignations le 13/02/2025 quittance n°M010862.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Banque Internationale Arabe De Tunisie. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 cpcc, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2025X01008VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice et des Droits de l'homme

Tribunal de Première Instance de Sfax2

le 26/5/2025, le juge commissaire chargé de la distribution des deniers près du tribunal de première instance de Sfax2 a rendu son arrêt, dans le cadre de l'affaire n°174 stipulant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M053850 du 20/9/2024 portant sur la somme de 11,483,724 dinars conformément à la requête de distribution des deniers présentée par maître Nessrine Karray au nom de la société Centre Financier aux Entrepreneurs -Tunisie à l'encontre du débiteur Mokhtar Tayari et Wahid Ben Romdhan Mustapha et le reste des créanciers désignées dans l'ordonnance de consignation des deniers.

En conséquence,

Et application des dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale "Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

Cet avis a été émis en application des dispositions des articles 466 et 467 CPCC.

2025X01014VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société Tunisienne des Industries de Textile

S.Social : Rue Larbi KABADI - El Omrane Tunis

I.U : 000153G

Dans le cadre de l'affaire n°956 et en vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession d'un terrain avec titre foncier d'une superficie de 1109 m² sis à Bab Lassal - Tunis.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offres peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 16/10/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 47 05 91/ 71 84 10 14.

2025402669VEPA2

Remplacement d'un mandataire de justice

SOCIETE TASNIME DE LOISIR

Siège : Zaghouan-Sud 1100 Zaghouan

Identifiant unique : 1282503 S

Suivant le jugement du Tribunal de 1ère instance de Zaghouan du 14 avril 2025 et conformément à l'ordonnance du président du tribunal de première instance de Zaghouan du 16 Juillet 2025 sous le numéro 90744, il a été décidé le remplacement de Mondher Hamdi en tant que mandataire de justice par Mr Ahmed Chefi en tant que mandataire de justice du société TASNIM DE LOISIR pour la gérer jusqu'à la fin de litige entre les associés soit à l'amiable soit judiciairement ou jusqu'à la dissolution de la société ou la liquidation, tout ça sous la supervision de juge commissaire.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire susmentionné à la résidence Al Amal km 4.8 route le Kef Denden bureau C1 prés de la Direction régionale de la propriété foncière Mannouba. (Tél 97.838.982).

2025402668VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041 B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025 dans le Cadre de l'affaire n°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans le local destiné à la vente du prêt à porter sis à bir Elghoul Nabeul, Av Jdaida Maghrebia composé d'un Rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie totale de 524 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 23/10/2025 inclus.

Pour Plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402670VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.Social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

I.U : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025 dans le cadre de l'affaire n°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans le local dépendant du centre de loisirs Touristiques «CELOTO» sis à Hammamet, Av H. Bourguiba destiné à la vente du prêt à porter composé ayant une superficie globale de 150 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 23/10/2025 inclus. Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402671VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.Social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du local commercial N°3, d'une superficie de 249 m² situé au Rez-de-chaussée de la tour B de l'immeuble dénommé "CITY RESIDENCE", les Berges du Lac, Tunis.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 16/10/2025 inclus. Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402672VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/07/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du local commercial N° BR 12, d'une superficie de 17 m² situé au rez-de-chaussée -IMM. B de centre commercial ARIANA CENTER.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 16/10/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402673VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

I.U : 05660418

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans un local de deux niveaux situé au 15 Rue 8600 la Charguia d'une superficie approximative de 200 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 23/10/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402674VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans le local N°3/134 sis au rez-de-chaussée du centre commercial LE PALMARIUM - Tunis destiné à la vente du prêt à porter d'une superficie approximative de 32.2 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 23/10/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402675VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/07/2025 dans le cadre de l'affaire n°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans le local destiné à la vente de meubles situé au bord de la route GP1 Km 131.5 Av. 7 Novembre Oued Larouk Akouda Sousse d'une superficie approximative de 624 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 23/10/2025 inclus. Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402676VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 -Tunis

IU : 0566041B

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/7/2025 dans le cadre de l'affaire N°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (à l'exception du nom commercial) exploité dans le local destiné à la vente du prêt à porter situé au 1er étage du bien sis au bord de la route GP1 Km 131.5 Av. 7 Nov - Oued Larouk Akouda Sousse d'une superficie approximative de 371 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 23/10/2025 inclus. Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/71841014.

2025402677VEPA2

Décision de nomination d'un administrateur judiciaire

Société "STIMEC"

S.A - I.U : 0719380S

Capital social : 1.400.000 dinars

Siège social : N°17 rue les Entrepreneurs, Charguia 2 Ariana El Medina

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 10/7/2025, il a été décidé ce qui suit :

- Cesser les fonctions de l'ex représentant légal de la société "STIMEC.

- Nommer maître Ezzeddine Habib en tant qu'administrateur judiciaire chargé de gérer et administrer la société d'une manière immédiate nonobstant tout recours d'appel

- Publier la dite décision au J.O.R.T et dans deux journaux dont l'un en langue française et de l'insérer au R.N.E.

Toutes les correspondances et les avis doivent être destinés au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002.

2025402691VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°117 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 01/7/2025, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Nabiha Hedfi CIN n°02081029 et Mohsen Ouheibi CIN n°2028589.

Les créanciers doivent produire leurs documents au bureau de la liquidatrice dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2025402705VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire,

SOCIETE RESIDENCE DJERBA AZUR

SA au capital de : 1.550.580 Dinars

Siège social : Sidi Mehrez Houmt Souk - Djerba

Identifiant Unique RNE : 769212D

Messieurs les actionnaires de la Société Résidence Djerba Azur sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5/8/2025, à partir de 11 Heures par Visioconférence, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2024

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

- Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2024

- Affectation de résultat pour l'exercice 2024

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025 - 2026 et 2027

- Questions diverses.

2025R02224SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GOLDEN FRUITS

Société anonyme

Au capital de 1.849.000 DT

Siège social : Zone Industrielle - Kairouan - 3100

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1345123H

MF : 1345123H/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme dite GOLDEN FRUITS.SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 18 août 2025 à 10 heures au 37 Avenue Charles Nicolle, Tunis, 1082, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue et le mode de convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de 2024.

2- Examen des états financiers 2024 et du rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes.

3- Approbation des états financiers et rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5- Approbation des conventions réglementées pour l'année 2024 prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

6- Quitus aux administrateurs.

2025R02236SANB3

Société AHMINI S.A

Capital social : 410.100 Dinars

Siège social : Rue de Russie Sahabi, n°4, 3111, Kairouan Nord, Kairouan

Identifiant unique : 1576417C

Le conseil d'administration de la société AHMININ S.A. Identifiant unique : 1576417C a l'honneur de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour se réunir le 18/8/2025, à 10 h au siège de la CTAMA Adresse : 100 avenue de la Liberté 1002 - Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation.

2- Démission d'un administrateur.

3- Nomination de Mme. Ines DHAOUADI en tant que nouvel administrateur.

4- Approbation du transfert des OCA initialement souscrites par BH EQUITY au profit de la CTAMA.

5- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025S00988SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A.

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 3 septembre 2025 à 11 h au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration:

- Délégation de pouvoirs pour formalités.

2025402683SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A.

Au capital de 4 001 544 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Rue des Sciences - 8030 Grombalia

Identifiant unique RNE : 0539181K

CNSS : 141552-29

Messieurs les actionnaires et le commissaire aux comptes de la société SOCIETE FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIES NOUVELLES SOFTEN S.A., au capital de 4 001 544 Dinars dont le siège social est sis Zone Industrielle, Rue Des Sciences - 8030 Grombalia, titulaire de l'identifiant unique n° 0539181K, sont conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 3 septembre 2025 à 12H au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement des conditions de fonds et de forme relatives à la réunion;

- Mise en conformité de la société avec les dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, dont les actions ont été libérées des versements exigibles peut assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal et statutaire.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Votre présence à cette réunion est vivement souhaitée.

2025402684SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPCALL

SARL au capital de 5 000 DT

Identifiant Unique : 1076954R

Siège social : Immeuble Topnet, sis au Centre Urbain Nord Cité Mahrajène, 1082 Tunis

Messieurs, les associés de la société TOPCALL sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29 Août 2025 à 9 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport d'activité au titre de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de la société «TOPCALL» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024.

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 115 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus au gérant pour l'exercice 2024.

6- Renouvellement du mandat de la gérante.

7- Pouvoir.

2025402693SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 2025

BIAT CONSULTING

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1344143G

Matricule fiscal : 1344143G AM 000

Messieurs les actionnaires de BIAT Consulting sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 19 Août 2025 à 10H au siège social de la Banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2. Continuité de l'activité de la société

3. Pouvoirs pour formalités.

2025402707SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 19 Août 2025

BIAT CONSULTING

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1344143G

Matricule fiscal : 1344143G AM 000

Messieurs les actionnaires de BIAT Consulting sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 19 Août 2025 à 9 H au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Ordre du jour :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 et du rapport général du Commissaire aux Comptes pour le même exercice et approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4. Quitus aux Administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Présentation du budget de l'année 2025

7. Fixation des jetons de présence

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2025402708SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2025

ORANGE TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 31.335.600 DT

Siège social : Immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : N°868024 D

MF : 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 23 septembre 2025 à 11H00 au siège de la société sis à l'immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2024 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 pour Orange Tunisie Groupe;

2- Pouvoirs en vue des formalités.

2025402714SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOPCALL

SARL au capital de 5 000 DT

Identifiant Unique : 1076954R

Siège social : Immeuble Topnet, sis au Centre Urbain Nord Cité Mahrajène, 1082 Tunis

Messieurs, les associés de la société TOPCALL sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 29 Août 2025 à 10 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'exploitation conformément à l'article 142 du code des sociétés commerciales.

2025402694SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

- La constitution de la société communautaire régionale

- Le Nom de la Société : La Société communautaire régionale "Assala Services Rapides"

- Adresse : Enfidha, Sousse

- Forme Juridique (Type de société) : Société communautaire régionale

- Capital Souscrit : 20 000 dinars, Provenant principalement des apports en numéraire des adhérents.

- La durée estimée : 99 ans

- Type d'Activité : Services

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat des constitutions de la société : Déposé au Tribunal de première instance de Sousse 2, en date du 18 juillet 2025, sous le numéro 8, numéro 2025/8.

- Nombre de parts à souscrires : est de 400, à 50 la valeur de 50 dinars chacune.

- La Valeur nominale du capital social souscrit : 50 dinars pour chaque part.

- Les fonds résultant de la souscription seront déposés à la Banque Tunisienne de Solidarité, succursale de Sousse : 27010000000135384315.

Nous avons l'honneur de vous inviter à la tenue de l'assemblée générale constitutive, qui se déroulera le lundi 11 août 2025 à 10h à Elmathalith Bouficha - Sousse.

2025S00986SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale

Campagne 2023-2024

S.M.B.S.A ETTAJDID

Rue des Martyrs 4022 Akouda

Tél : 73356113

Fax : 73256120

M.F : 28312/K/N/M/000

Le Président de La Société Mutuelle Des Services Agricoles Ettajdid Akouda a le plaisir de vous inviter à l'assemblée Générale Concernant La Campagne Agricole 2023-2024 qui aura lieu le jeudi 28 août 2025 à 09H du matin au siège de la société, pour traiter le programme suivant :

- Les rapports de conseil d'administration campagne 2023-2024,
- Les rapports de commissaire aux comptes campagne 2023-2024,
- Discussion et approbation des rapports,
- Actualisation de la liste des adhérents.

Remarque :

1- Les adhérents peuvent voir le bilan et tous les rapports à partir du 20 août 2025 au siège de la société à l'heure administrative.

2025S00989SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Kaled Ben Slima titulaire de la CIN n°01815133 du 6/3/2017 déclare la perte de ses actes de propriété n°542735 et 542736 à Nabeul suite à une attestation de perte délivrée par la garde nationale n° 722 et 723.

2025R02235DIVD2

Avis

Emna Meneja déclare qu'elle a perdu son titre de propriété du garage et hall et une chambre 1er étag situé à la route El Mahdia 5 Sfax provenant par acte de vente du 23/8/1964 par les deux notaires Ahmed Chelly et Mahmoud Mziou.

Elle veut extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 jours.

2025X01012DIVD2

Avis

Les Héritiers de Hedi Ben Abdessalem Ayedi annoncent que le titre de propriété d'un terrain de 616 m² sis à Sfax route Gremda km 3 qui est un acte d'achat enregistré à Sfax le 15 août 2009 quittance n°M039431 rédigé par les notaires Kais Karray et Mohamed Ali Karray a disparu ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X01013DIVD2

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE CESSION D'UN EPAVE MARITIME

Barque en bois

Conformément à l'article 14 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
01	BARQUE EN BOIS	01	**Longueur :** 12,7 m **Largeur :** 4,00 m **Creux :** 1,44 m **Moteur :** Fiat IVECO 06 cylindres couleur rouge	**Couleur :** Bleue et blanc , Rouge et Jaune sur les cotés **Etat :** Moyen	Au large de la mer	27/03/2023	Base nautique marine nationale de Sfax

2025R02247DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du Kef

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1495 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;
- Vu le décret n° 96-2040 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du **Kef** porte à la connaissance du public qu'en date du **05/05/2025**,les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat du Kef.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat du Kef, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie approximative En m2	Limites	T.P.D
Bouslia	Essirs	1320	**Nord :** Route **Sud :** Route **Est :**Impasse et la Parcelle Dominiale N° 1011 (TPD 82449) **Ouest :** Route	81869
Bouslia	Essirs	244	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 999 (TPD 82437) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 997 **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1000 (TPD 82438) **Ouest :** Route	82436
Bouslia	Essirs	205	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 998 (TPD 82436) **Est :** Route **Ouest :** Route	82437
Bouslia	Essirs	188	**Nord :** Route **Sud :** Inconnu **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 998 (TPD 82436)	82438
Bouslia	Essirs	504	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1002 (TPD 82440) **Sud :** Inconnu **Est :** Route **Ouest :** Route	82439

Bouslia	Essirs	338	**Nord** : La Parcelle Dominiale N° 1003(TPD 82441) **Sud** : La Parcelle Dominiale N° 1001 (TPD 82440) **Est** :Route **Ouest** : Route	82440
Bouslia	Essirs	355	**Nord** : La Parcelle Dominiale N° 1004 (TPD 82442) **Sud** : La Parcelle Dominiale N° 1002(TPD 82440) **Est** : Route **Ouest** : La Parcelle Dominiale N° 1005 (TPD 82443)	82441
Bouslia	Essirs	181	**Nord** : Impasse **Sud** : La Parcelle Dominiale N° 1003 (TPD 82441) **Est** : Route **Ouest** : La Parcelle Dominiale N° 1005 (TPD 82443) et la Parcelle Dominiale N° 1006 (TPD 82444)	82442
Bouslia	Essirs	242	**Nord** : La Parcelle Dominiale N° 1006 (TPD 82444) **Sud** : Route **Est** : La Parcelle Dominiale N° 1004 (TPD 82442) et la Parcelle Dominiale N° 1003(TPD 82441) **Ouest** : La Parcelle Dominiale N° 1011 (TPD 82449) et la Parcelle Dominiale N° 1010 (TPD 82448)	82443
Bouslia	Essirs	220	**Nord** : La Parcelle Dominiale N° 1008 (TPD 82446) **Sud** : La Parcelle Dominiale N° 1005 (TPD 82443) **Est** : La Parcelle Dominiale N° 1004 (TPD 82442) **Ouest** : La Parcelle Dominiale N° 1011 (TPD 82449) et la Parcelle Dominiale N° 1010 (TPD 82448)	82444
Bouslia	Essirs	371	**Nord** : Route **Sud** : La Parcelle Dominiale N° 1008 (TPD 82446) **Est** : La Parcelle Dominiale N° 1016 (TPD 90087) **Ouest** : La Parcelle Dominiale N° 1012 (TPD 82450) et la Parcelle Dominiale N° 1017(TPD 90088)	82445
Bouslia	Essirs	95	**Nord** : Inconnu **Sud** : Route **Est** : La Zone cadastrale Secteur «B » Bouslia **Ouest** : Route	82447
Bouslia	Essirs	163	**Nord** : La Parcelle Dominiale N° 1012 (TPD 82450) et la Parcelle Dominiale N° 1013(TPD 82451) **Sud** : La Parcelle Dominiale N° 1011 (TPD 82449) **Est** : La Parcelle Dominiale N° 1006 (TPD 82444) **Ouest** : La Parcelle Dominiale N° 1011 (TPD 82449)	82448

Bouslia	Essirs	497	**Nord** :Impasse et la Parcelle Dominiale N° 1010(TPD 82448) **Sud :** Rue **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1010 (TPD 82448) et la Parcelle Dominiale 1005 (TPD 82443) **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 980 (TPD 81869)	82449
Bouslia	Essirs	285	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1007 (TPD 82445) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1006(TPD 82444) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1016(TPD 90087) **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1012 (TPD 90083)	82446
Bouslia	Essirs	240	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1017(TPD 90088) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1010 (TPD 82448) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1008 (TPD 82446) et la Parcelle Dominiale N° 1007 (TPD 82445) **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1013 (TPD 82451)	82450
Bouslia	Essirs	249	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1017 (TPD 90088) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1010 (TPD 82448) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1012 (TPD 82450) **Ouest :** Impasse	82451
Bouslia	Essirs	3878	**Nord :** Inconnu **Sud :** Rue **Est :** Inconnu **Ouest :** Rue	90085
Bouslia	Essirs	154	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1014 (TPD 90085) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1014 (TPD 90085) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1014 (TPD 90085) **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1014 (TPD 90085)	90086
Bouslia	Essirs	247	**Nord :** Rue **Sud :** Inconnu **Est :** Inconnu **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1007 (TPD 82445) et la Parcelle Dominiale N° 1008 (TPD 82446)	90087
Bouslia	Essirs	90	**Nord :** Rue **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1012 (TPD 82450) et la Parcelle Dominiale N° 1013 (TPD 82451) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1007 (TPD 82445) **Ouest :** Impasse	90088

Bouslia	Essirs	180	**Nord :**Inconnu **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1031 (TPD 90102) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1027 (TPD 90098) **Ouest :** Inconnu	90089
Bouslia	Essirs	504	**Nord :** Rue **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1020(TPD 90091) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1022(TPD 90093) **Ouest :** Incinnu	90092
Bouslia	Essirs	554	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1022(TPD 90093) **Sud :** Rue **Est :** Rue **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1020 (TPD 90091)	90090
Bouslia	Essirs	613	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1021 (TPD 90092) **Sud :** Rue **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1019 (TPD 90090) **Ouest :** Inconnu	90091
Bouslia	Essirs	420	**Nord :** Rue **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1019 (TPD 90090) **Est :** Rue **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1021 (TPD 90092)	90093
Bouslia	Essirs	361	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1024 (TPD 90095) **Sud :** Rue **Est :** Rue **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1026 (TPD 90097)	90094
Bouslia	Essirs	478	**Nord :** Inconnu **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1023 (TPD 90094) **Est :** Rue **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1025 (TPD 90096)	90095
Bouslia	Essirs	682	**Nord :** Inconnu **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1026 (TPD 90097) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1024 (TPD 90095) **Ouest :** Inconnu	90096
Bouslia	Essirs	495	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1025 (TPD 90096) **Sud :** Rue **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1023 (TPD 90094) **Ouest :** Inconnu	90097

Bouslia	Essirs	569	**Nord :**Inconnu **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1028 (TPD 90099) **Est :** Rue **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1031 (TPD 90102) et la Parcelle Dominiale N° 1025 (TPD 90089)	90098
Bouslia	Essirs	330	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1027 (TPD 90098) **Sud :** Inconnu **Est :** Rue **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1029 (TPD 90100)	90099
Bouslia	Essirs	451	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1031(TPD 90102) et la Parcelle Dominiale N° 1030 (TPD 90101) **Sud :** Inconnu **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1028 (TPD 90099) **Ouest :** Inconnu	90100
Bouslia	Essirs	209	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1031 (TPD 90102) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1029 (TPD 90100) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1027 (TPD 90098) **Ouest :** Inconnu	90101
Bouslia	Essirs	221	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1018 (TPD 90089) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1030 (TPD 90101) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1027 (TPD 90098) **Ouest :** Inconnu	90102
Bouslia	Essirs	774	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1033 (TPD 97140) et la Parcelle Dominiale N° 1034 (TPD 97141) **Est :** Route **Ouest :** Route	97139
Bouslia	Essirs	453	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1032 (TPD 97139) **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1034 (TPD 97141)	97140
Bouslia	Essirs	402	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1032 (TPD 97139) **Sud :** Route **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1033 (TPD 97140) **Ouest :** Route	102096
Bouslia	Essirs	270	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1036 (TPD 97143) **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1037 (TPD 97144)	97142

Bouslia	Essirs	206	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1035 (TPD 97142) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1038 (TPD 97145) **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1037 (TPD 97144)	97143
Bouslia	Essirs	321	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1039 (TPD 97146) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1035 (TPD 97142) **Ouest :** Inconnu	97144
Bouslia	Essirs	459	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1036(TPD 90143) **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1039 (TPD 97146) et la Parcelle Dominiale N° 1040 (TPD 97147)	97145
Bouslia	Essirs	211	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1037 (TPD 97144) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1040 (TPD 97147) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1040 (TPD 97147) **Ouest :** Inconnu	97146
Bouslia	Essirs	315	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1039 (TPD 97146) **Sud :** Route **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1038 (TPD 97145) **Ouest :** Route	97147
Bouslia	Essirs	293	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1042 (TPD 97149) **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1044 (TPD 97151)	97148
Bouslia	Essirs	199	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1041 (TPD 97148) **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1045 (TPD 97152) **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1043 (TPD 97150)	97149
Bouslia	Essirs	544	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1044 (TPD 97151) **Sud :** Route **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1042 (TPD 97149) et la parcelle Dominiale N° 1045 (TPD 97152) **Ouest :** Route	97150
Bouslia	Essirs	341	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1043 (TPD 97150) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1041 (TPD 97148) **Ouest :** Route	97151

Bouslia	Essirs	146	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1042 (TPD 97149) **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1043 (TPD 97150)	97152
Bouslia	Essirs	346	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1049 (TPD 97156) **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1047 (TPD 97154)	97153
Bouslia	Essirs	383	**Nord :** Route **Sud :** La Parcelle Dominiale N° 1048(TPD 97155) **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1046(TPD 90153) **Ouest :** Route	97154
Bouslia	Essirs	451	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1047 (TPD 97154) **Sud :** Route **Est :** La Parcelle Dominiale N° 1049 (TPD 97154) **Ouest :** Route	97155
Bouslia	Essirs	352	**Nord :** La Parcelle Dominiale N° 1046 (TPD 97153) **Sud :** Route **Est :** Route **Ouest :** La Parcelle Dominiale N° 1048 (TPD 97153)	97156

2025R02244MINA4

تطبيقا لأحكام الفصل 43 وما بعده من قانون المالية لسنة 2025، ينشر يونيون كابيتال قائمة أسماء الحرفاء .أصحاب الحسابات ذات الصلة والتي لم تسجل أي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمسة 15 عشر سنة متتالية دون انقطاع ويسقط حق المطالبة بمبالغ هذه الحسابات في صورة عدم اجراء أي عملية على الحساب قبل موفى ديسمبر 2025، وبانقضاء هذا الأجل سيقوم البنك بتحويلها للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقا لمقتضيات هذا الفصل

En application des dispositions de l'Article 43 et suivant de la loi de finance 2025, Union Capital publie la liste des clients détenteurs de comptes qui n'ont fait l'objet d'aucune opération ou réclamation ou contestation depuis plus de 15 ans consécutifs, sans interruption.
Le droit de disposer des fonds de ses comptes sera déchu si aucune opération n'a été effectué avant la fin du mois de juin 2025 ; passé ce délai, Union Capital procédera à leur transfert à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne conformément aux dispositions de cet article.

MASMOUDI HAMADI	HAKIRI ABDELAZIZ
CHEMLI JENAINA	kasdallah mohamed
MEJRI AMEL	RIAHI ZOHRA
TAHARI HEDI	MAHJOUB AHMED
ZAHEG Karim Karim	EL BEHI MOHAMED ABDELAZIZ (Per Sot)
ATTIA LATIFA	TRABELSI MOHAMED PERS SOTETEL
LIAZOORGHLI AMEL	HANAHINA CHOKRI . PERS SOTETEL
BELKHODJA SAMI MOHAMED	JEMAIL YASMINE
Dammak Ep Chebbi Oum Kalthoum	TURKI Med Habib
TESTOURI Monia	SAID Fakher
ZITOUN HASSOUMI	MEFTAH MOUNA
HAYOUNI CYRINE	SAIDANE AMEL
BEN HMIDA MOKHTAR PERS SOTET	FEKI BASMA
AMEUR ABDESSATAR(PERS SOTETEL)	BEN OTHMAN KARIM
HADJ ALI MOHAMED PER SOTET	BEN DADI MOHAMED MOULDI
SAADAOUI HATEM	BEN OTHMAN OLFA
AKIR NOURREDINE	BEN OTHMAN RACHIDA ANNABI
NEJMA SEBTI	BEN OTHMAN HATEM
SARRAJ ABDELMAJID	BEN OTHMAN CHOKRI
BEN CHROUDA ALI	FEKI MOHAMED
HARMEL RIDHA	EZZINE SAMIA
CHEBIL NACEUR	GHANIM KHMAIES
FEKIH ZOUHOUR	BEN OTHMAN MEHDI
GARGOURI DOUMAYA	MANAA JAMILA
TRABELSI MOKHTAR PER SOTETEL	BOUKTHIR MOEZ
BEN AMMAR BDALLAH	RAJEB SAMIRA
HANAHINA IMED	ASSAL NADIM
BEN ISMAIL RACHID	BENZARTI MED FREDJ
DHAOU SAYAH	ANOUN OLFA BENT MOHAMED
CHTOUROU MOHAMED	CHERIF MAROUANE
CHERIF Mohamed (PER.SOt)	NASRI SADOK

HAOUAS KHEMAIS (PER . SOT)	BEN ABDELKADER EPSE NASRI MERIEM
JEGHAM Serry (PER.SOT)	JLAIEL AYA
ABDEDAYEM Taieb (PER.SOT)	JLAIEL ASMA
BEN AHMED TAREK (PER SOT)	MHADHEBI AHMED
HAMMAMI MOHAMED (PER SOT)	BEN HASSINE EPSE MHADHEBI MAHA
DALI CHEDLY STIP	SASSI RIDHA STIP
BENJEDDOU ILYES STIP	BEN HAMMOUDA SAMI stip
TROUDI MOHAMED SCPT 6434	EL AMRI HICHEM STIP
BETTAIEB TAOUFIK STIP	SAADANA ALAYA STIP
BESBES MOHAMED	HOUAS ZAHOUANI MED AMEN stip
MARNEF EPSE MADANI RITA	BEN FRAJ ABDELKARIM STIP
bouaouina med slim	BEN ABDELJALIL M'HAMED STIP
BEN EL HADJ ALAIA	ACHOUR ALI STIP
BEN EL HADJ JAMILA	NAGARA SALEM STIP
RAZGALLAH ANOUAR stip	SLIMANE RIDHA STIP
ATTIA MED EL MEKKI STIP	JLASSI ALI STIP
RAZGALLAH EZZEDDINE STIP	KARMOUT TAREK STIP
KNANI ZOHRA STIP	BEN FRAJ BOURAOUI STIP
NABLI SADOK STIP	BEN CHOUEIB LOUSSEIF STIP
ROMDHANE MAHMOUD STIP	RGAIEG NOUEDDINE STIP
FAREH LOTFI STIP	BEN SALEM MOHAMED STIP
BEN ABDELJIL ABDELJIL STIP	NOUIR MAHJOUB MONCEF STIP
HAMILA SAMIR STIP	BEN CHOUEIB JOMAA STIP
GHALI NEJIB STIP	ESSGHAIER YOUSSEF STIP
BEN ABDELJELIL HABIB STIP	BEN ABDELJALIL AMEUR STIP
LADHARI JAMEL	BAYA TAOUFIK STIP
CHAARANA Mustapha STIP	LADHIRI LOTFI STIP
BARHOUMI RACHIDA STIP	BEN ATTIA BEN NASR LOTFI STIP
BOUJNAH MOHAMED STIP	LADHARI TAIEB STIP
BEN RAJEH ESSAFI FAKER STIP	MANSOURI FETHI STIP
ROMDHANE JAMEL	BOUZAMMOUCHA MOHAMED STIP
GRASSA Abdelhamid STIP	MLAYAH ALI stip
ATTIG NABIL STIP	MOUA MOHAMED STIP
TEKAYA KARIM STIP	CHETOUI HABIB STIP
TRAD AMOR STIP	GUEZZAH MOHAMED STIP
JEDIDI EP JARRAR RATIBA STIP	MATHLOUTHI ABDELBASSET STIP
MAHJOUB JAMEL STIP	BEN TEKAYA FETHI STIP
NOUIGUES MOAMED STIP	MRIBEH NACEUR STIP
TOUILA BECHIR STIP	SASSI MOKHTAR STIP
MDAINI MED ALI STIP	TRAD LOTFI STIP
BOUBAKER MAHER STIP	JABNOUN ADEL stip
ZORGATI MONDHER STIP	KHLIFI MOHSEN
BEN TURKIA SAMIR STIP	BEN KHABACHA ANOUAR STIP

BEN SALEM AHMED STIP	CHOUIBLA RACHED STIP
BEYA SABEUR STIP	GUEZZAH NIZAR STIP
AKKARI TAHAR STIP	CHATTI CHEDLY STIP
CHATTI RIDHA STIP	CHIBA EP MATHLOUTHI FETIHA STIP
HMILA KHALED STIP	LAOUINI ABDELKARIM
BAHRI ADEL STIP	MABROUK FETHI STIP
BEN AMOR MOHAMED NEJIB	BEN EL GHALI BECHIR STIP
KOUADA HEDI stip	ESSAYED MOHSEN STIP
ELTAIEF ABDELMAJID STIP	BEN MANSOUR FETHI STIP
MANSOUR ABDELMAJID stip	DRIDI MOHEDDINE STIP
AMARA KARIM STIP	HAKIRI BOUJEMAA STIP
CHOUCHANE HABIB	BEN ABBES ALI STIP
BEN AMOR ABDELJELIL stip	JAOUADI ALI STIP
BEN HAFAIEDH MOHAMED STIP	GAMHA HABIB STIP
MIMOUNA MEHDI STIP	NEFZI ABDELKERIM
MAHJOUB MOHAMED RIDHA STIP	NAMOUCHI MONCEF STIP
LAADHARI ABDERRAZEK STIP	CHIBOUB OTHMEN STIP
BABAY ROUIS HAMADI STIP	FENNICHE MONIA STIP
MILI MED LASAAD STIP	MEDDEB HAMROUNI OMAR ABDELAZIZ STIP
SAHBANI CHEDLY STIP	BEN MABROUK MED HASSEN STIP
ZELLOUZ ABDESSLEM stip	BEN FRIGUI MOHAMED STIP
DHAOUADI KAMEL STIP	BEN BRAHAM HEDI STIP
BEN YOUSSEF FETHEDDINE stip	EL AOUINI SALAH STIP
KARFEL ep HASSENE NAIMA	BHIRA IMED STIP
LANDOLSI HABIB STIP	HAMOUDI ABELAZIZ STIP
BEN FREDJ NEJIB stip	MOKRANI EP FAKER FATEN STIP
ROMDHANE MED ABDENNASSER stip	TAIEB SADOK
LOGHMARI HICHEM stip	NEFZI ABDESSATTAR
BOUJEBHA NOUIRA AMOR stip	GUEZZAH CHIHEB BEN MOHAMED
SFAIHI SOUAD STIP	LADJIMI NABIL
SKHIRI FAOUZI STIP	LEJMI MOHAMED
HALLEB ABDERRAZAK STIP	ALLAYA HASSEN
HAMILA FAYCAL STIP	BEN ABDALLAH MEHDI
TOUMI CHOKRI STIP	CHITIOUI AYMEN
BAHLOUL MED FADHEL stip	DJEMAA HAMDA BEN AHMED BIS
ABDALLAH MONCEF STIP	BEN OTHMAN Zakia
RIAHI ESPSE BEN ABDALLAH MERIEM SC 7275	DAADAA Bechir
BEN SALEM TAHAR STIP	MEJBRI Hedi
ZRELLI MOHAMED STIP	NASRI SOUAD
CHAIEB MED SALAH STIP	LABIDI Sondes
LACHHEB RAJEH STIP	LASSOUED Hedi
ZMERLI TAIEB stip	TRABELSI Hatem
AZZOUZI EP CHAOUACI KHADOUJA STIP	SANTAMARIA Jeanne

2025R02253BCFA5

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*